

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 26

Artikel: Causerie : gaz et pétrole. - Fondation de la Société suisse d'électricité. - Usine centrale

Autor: L.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :	
SUISSE : un an	4 fr. 50
six mois	2 fr. 50
ETRANGER : un an	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES	
du Canton	15 c.
de la Suisse	20 c.
de l'Étranger	25 c.

la ligne ou
son espace.

CAUSERIE

Gaz et pétrole. — Fondation de la Société suisse d'électricité. — Usine centrale.

C'était en 1882. Depuis longtemps déjà, de nombreuses plaintes se faisaient entendre au sujet de la qualité et du prix élevé du gaz. La proposition d'un généreux actionnaire d'abaisser ce prix d'un centime n'apaisa point les murmures des abonnés. Quelques lampistes profitèrent habilement de la situation pour remettre le pétrole à la mode avec la *mitrailleuse*. Ce fut un trait de lumière. En quelques semaines, le pétrole s'installa sans façon sur les appareils à gaz, comme le coucou dans le nid des autres oiseaux. Chacun s'évertuait à transformer ses lampes et à étudier la meilleure manière de les moucher; tantôt c'étaient les ciseaux, tantôt la brosse enlevant légèrement la partie carbonisée, tantôt un morceau de carton passé horizontalement sur les mèches.

La guerre était déclarée au monopole. Quelle douce satisfaction ! Néanmoins, la poussière charbonneuse qui retombait des lampes mal apprêtées, l'éclat fréquent des tubes et autres petits accidents, ne tardèrent pas à refroidir les plus enthousiastes. Mais, l'amour-propre s'en mêlant, il était difficile de revenir en arrière. Seule, la lumière électrique, dont on s'occupait beaucoup à ce moment, pouvait permettre de se tirer de là avec bonne façon.

Les premiers essais de lumière électrique avec la lampe Edison, à Lausanne, eurent lieu à l'hôtel de l'Ours, le 26 janvier de la même année, par les soins de MM. Léon Raoux, A. Aubert et J. Cauderay, en présence de représentants des autorités communales et cantonales et de nombreux invités. L'expérience eut un succès complet; il n'y avait plus qu'à se mettre courageusement à l'œuvre.

Trois mois plus tard, l'usine centrale d'électricité était ouverte au public et commençait la distribution de la lumière à domicile, avec 6 abonnés, représentant 32 lampes.

Le 1^{er} juillet, la *Société suisse d'électricité* était constituée, comme Société anonyme, au capital de 100,000 francs, et en même temps se signait la concession de l'éclairage de l'Hôpital cantonal.

Le 21 février 1883, la lumière électrique était inaugurée dans les bureaux du 2^{me} étage de l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain, une vingtaine de lampes Edison se reflétaient en longues chaînes lumineuses dans les glaces du café du Grand-Pont.

Presque à la même date, 236 lampes étaient installées dans les salles de l'Hôpital cantonal.

Ce nouvel et superbe éclairage était un fait acquis pour notre ville. On vit bientôt de gros câbles partir de l'usine centrale, allonger de plus en plus leurs bras dans nos rues, courir le long des corniches et laisser, par dérivation, dans les magasins, les cafés, les bureaux, les ateliers et les vitrines, des embranchements dont les fils s'enroulent avec la souplesse de plantes grimpantes autour des appareils à gaz, qu'ils caressent de leurs tendres étreintes, sans être payés de retour, hélas ! par ces pauvres lustres déshérités.

Ceci nous rappelle une amusante méprise à laquelle donna lieu une lampe Edison installée dans un petit café de Lausanne. Un paysan, non encore initié à la nouvelle lumière, entre dans cet établissement où, par un hasard exceptionnel, il ne trouve pas un chat. Il aperçoit devant lui la petite lampe de verre en forme de poire, et, poussé par la soif, il la tire brusquement en criant: *Apportez trois décis !* A ce moment, le patron apparaît à la porte du fond, et notre homme, la lampe Edison à la main, lui dit d'un air hébété: « Quelle machine avez-vous là pour un cordon de sonnette ?... »

O ! travaux de l'esprit humain, ô ! recherches de la science, à quoi vous aboutissez quelquefois !...

Le nombre des abonnés à la lumière électrique alla sans cesse en augmentant. Au 1^{er} janvier 1883, il était de 9, représentant 67 lampes ; — au 1^{er} janvier 1884, de 61, représentant 241 lampes ; — au 1^{er} janvier 1885, de 115, représentant 416 lampes.

Actuellement, les abonnés se répartissent comme suit dans la ville :

Rues.	Abonnés.	Lampes.
Rue Centrale	11	26
Rue Pépinet	5	11
Rue du Chêne	3	13
Place St-François	14	99
Rue de Bourg	30	100
Rue St-Pierre	5	22
Rue St-François	3	5
Place du Pont	2	4
Rue du Pont	4	21
Place de la Palud	10	46
Rue Madelaine	3	8

A reporter, 90 255

	Report,	90	255
Rue de la Louve	2	6	
Rue St-Laurent	1	2	
Rue Haldimand	6	12	
Rue Chaucrau	2	4	
Place St-Laurent	7	16	
Rue du Grand-St-Jean	6	25	
Place Pépinet	3	5	
Total	117	425	

L'usine centrale comprend 2 turbines de 35 chevaux chacune, 2 machines dynamo-électriques, actionnées directement par ces turbines, et 2 volants régulateurs de 500 kil., faisant jusqu'à 1000 tours par minute.

La distribution en ville comporte 4200 mètres de câbles, en partie sous plomb, formant 2 circuits principaux, croisés, avec retour à l'usine.

Trois turbines, trois machines dynamo, trois volants régulateurs et 1600 mètres de gros câble sous plomb, constituent une installation particulière affectée à l'éclairage de l'Hôpital cantonal.

L'éclairage électrique recevra sans doute très prochainement une amélioration importante par l'usage du compteur mécanique de M. Cauderay, ouvrage très ingénieux et justement apprécié par plusieurs notabilités du monde scientifique. — Jusqu'ici la quantité d'électricité consommée par l'abonné n'a été constatée qu'approximativement. L'appareil de M. Cauderay permettra de le faire d'une manière aussi exacte que pour l'éclairage au gaz.

L. M.

Mœurs d'autrefois.

Dans ce moment où l'on se plaint généralement des longueurs de notre procédure, soit au civil, soit au pénal, et à la veille de voir apporter d'importantes réformes dans notre organisation judiciaire, on lira sans doute avec intérêt les lignes suivantes tirées des *Chroniques de Bâle* :

Il y avait sur une éminence, dans la ville de Bâle, un petit quartier isolé, qui porte le nom de Kohlenberg (la montagne du charbon). Là, dans les anciens temps, étaient obligés d'habiter le bourreau et ses valets, les tortionnaires ou les hommes qui donnaient la question, les maîtres des basses œuvres, les vidangeurs, les enterreurs des pestiférés, tous ceux, en un mot, qui appartenaient à une caste d'origine étrangère, tenue alors pour infâme, dont les membres ne pouvaient se marier qu'entre eux, et auxquels les tribunaux civils ordinaires étaient absolument fermés. Comme ces gens avaient aussi leurs démêlés et leurs procès, il était de toute nécessité qu'ils eussent quelque mode judiciaire pour les terminer. A une époque dont les annales bâloises n'ont point conservé la date, il leur fut accordé un tribunal qui n'était que pour eux seuls ; il se composait de 12 assesseurs et d'un président, tous pris dans la corporation des porte-faix du marché aux grains et autres manœuvres, employés au service des transports, tant par le public que par les particuliers ; on les appelait, probablement en vertu de ce privilège, Freyheitsknaben (les garçons

de la liberté). Ceux-ci, en vêtements déchirés, les jambes nues jusqu'au genou, siégeaient sous un grand tilleul planté dans le Kohlenberg ; le président, ayant en main le bâton du jugement, était obligé, même au gros de l'hiver, de tenir pendant toute la séance son pied droit dans un baquet plein d'eau. Quand il était à sa place, les parties se présentaient, et exposaient leur cause, soit elles-mêmes, soit par l'organe d'un avocat de leur caste ; ensuite les assesseurs, après avoir consulté entr'eux à voix basse, donnaient leur suffrage, et rendaient une sentence dont les parties ne pouvaient absolument point appeler. Si les voix étaient égales, le président, toujours le pied droit dans l'eau, faisait le plus, et ne devait remettre sa chaussure que quand la séance était levée. Comme ce singulier tribunal siégeait en public et en plein air, il était ordinairement entouré d'une grande foule, et un huissier était chargé de faire la police. Ce tribunal, dit des *nuds-pieds*, fut aboli, à ce qu'on présume, vers la fin du XV^e siècle, ou au commencement du suivant, et le grand sautier de la ville le remplaça pour juger sommairement les causes de cette caste flétrie, et connaître de toutes les affaires litigieuses relatives aux juifs. Il est certain qu'il subsistait encore en 1474, année dans laquelle, d'après les *Chroniques de Bâle*, un coq accusé et convaincu d'avoir pondu un œuf, fut condamné à mort par les gens du Kohlenberg, livré au bourreau et brûlé lui et son œuf, le jeudi après Saint-Laurent, en présence d'un grand concours de curieux, tant de la ville que de la campagne, qui applaudirent à la justice de cette sentence. C'était alors une opinion reçue que le coq pouvait quelquefois faire un œuf, et que de cet œuf maudit sortait infailliblement, s'il était couvé, un basilic, ou tout au moins un serpent.

Un plaisant disait au sujet du *Tribunal des nuds-pieds*, que si, dans nos heureuses innovations relatives à l'administration de la justice, on jugeait convenable d'en rétablir un pareil, il était d'avis que ce fût, non point le président qui tint un pied dans l'eau durant la séance, mais tout avocat pendant qu'il plaiderait, estimant que ce serait la meilleure méthode de rendre les plaidoyers plus courts, surtout en hiver.

Les Jockeys.

A l'occasion de la course du Grand-Prix, qui vient d'avoir lieu à Longchamps, le *Gagne-Petit* publie sur les *jockeys*, des détails fort curieux et généralement peu connus.

Pour être bon jockey, il faut se soumettre à une existence assez monotone. Le régime est absolu : nourriture frugale et modérée, aucun excès, peu de plaisirs, exercices fréquents. C'est, en un mot, une suite de privations et de précautions continues... Mais elles sont nécessaires pour arriver à la perfection — ou tout au moins en approcher. Or, cette perfection ne consiste aucunement dans les avantages physiques ; au contraire, un bon coureur de profession doit avoir un corps diaphane, des jambes grèles, les pieds en dedans et une taille de